

Direction du bureau du sous-ministre
et du secrétariat

PAR COURRIEL

Le 27 septembre 2021

DEMANDEUR

N/Réf. : 202108-47

Objet : Demande d'accès à l'information

Madame,

Nous donnons suite à votre demande d'accès à l'information reçue le 30 août 2021.

Points 1 et 2

Les documents concernant ces points de votre demande font l'objet d'une diffusion au sens de l'article 13 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, c. A-2.1), ci-après Loi sur l'accès. En effet, les cartes écoforestières sont accessibles sur le Web. Elles sont mises à jour avec les meilleures informations disponibles, ce qui inclut les récoltes réalisées. Les coupes réalisées en 2020-2021 ne sont pas encore disponibles puisque les rapports n'ont pas encore été déposés et validés. Pour les années antérieures, toutes les informations sont disponibles à l'adresse suivante :

<https://www.donneesquebec.ca/recherche/fr/dataset/recolte-et-reboisement>

Par ailleurs, nous ne détenons aucun document concernant une compilation des délais entre les coupes et le reboisement.

Point 4 (infraction)

Nous ne détenons pas de document concernant ce point de votre demande.

... verso

Point 4 (autres)

La recherche a permis de repérer des documents en lien avec ce point de votre demande.

Toutefois, nous vous informons que ces documents ne sont pas accessibles suivant les articles 28, 53 et 54 de la Loi sur l'accès.

Points 3 et 5

La recherche a permis de repérer des documents concernant ces points de votre demande qui vous sont accessibles. Vous les trouverez ci-joint.

Point 6

Nous ne détenons pas de document concernant ce point de votre demande. Cependant, nous vous invitons à consulter l'adresse suivante qui traite de la planification des coupes sur les terres publiques :

<https://mffp.gouv.qc.ca/les-forets/amenagement-durable-forets/planification-forestiere/>

Nous vous indiquons que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le responsable de l'accès à l'information,

Démosthène Blasi

p. j. 3